

Le coût des déchets en 2023

Depuis quelques années, le coût de la gestion des déchets explose. Cyclad subit, comme ses homologues en charge de la gestion des déchets, la hausse de la fiscalité, des coûts de traitement et l'inflation à tous les postes. L'augmentation reste amortie sur notre territoire grâce aux efforts engagés en faveur du tri et de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. Le tri des biodéchets, mis en place depuis 2021, est au cœur de ces enjeux pour réduire nos déchets enfouis et incinérés.

Le Syndicat Mixte Cyclad est un service public qui organise la collecte, le traitement, le recyclage des déchets sur le territoire. Comme tout service public, il ne fait aucun bénéfice sur ses activités : ses dépenses sont égales à ses recettes.

Les habitants contribuent environ à 60% au financement du service (via la taxe ou la redevance payées aux intercommunalités adhérentes), le reste provient des soutiens touchés grâce au tri et à la revente des matériaux.

Le coût de la gestion des déchets sur notre territoire reste inférieur à la moyenne en Nouvelle Aquitaine et serait beaucoup plus élevé sans le tri. Pour autant, face à l'augmentation des coûts externes de traitement des déchets, de la fiscalité et de l'inflation, les élus de Cyclad sont contraints d'augmenter les cotisations en 2023.

Sans le tri, le coût serait beaucoup plus élevé.

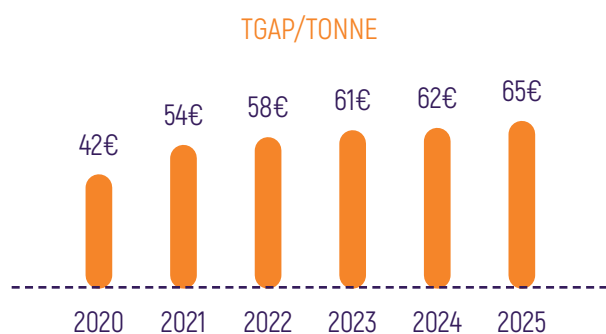
Pour encourager le tri et la réduction des déchets, l'État augmente la fiscalité et les coûts du traitement des déchets :

La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

C'est une taxe fixée par l'Etat, elle s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout venant de déchetterie).

Elle passe de 42 euros par tonne de déchets enfouis en 2020 à 65 euros en 2025.

Elle ne s'applique pas sur les emballages, les biodéchets, le papier, le verre, le textile et tous les autres déchets triés et recyclés en déchetterie. **Trier est donc utile non seulement pour recycler mais aussi pour maîtriser la hausse des coûts de gestion des déchets imposée par la loi.**



L'augmentation des coûts de traitement

Aucun territoire ne veut de nouveaux centres d'enfouissement ou de nouvelles usines incinération, les capacités de traitement de ces installations se réduisent (c'est également encouragé par l'État qui espère ainsi favoriser le recyclage), cela entraîne mécaniquement une augmentation des coûts d'enfouissement et d'incinération pour les collectivités.

Le service public Cyclad dispose d'une capacité de traitement qui couvre 2/3 des ordures ménagères que nous produisons. Pour le tiers restant et pour le tout venant de déchetterie, le territoire dépend à 100% d'opérateurs extérieurs. **En 2023, ce coût de traitement va progresser de 3,4 euros par habitant.**

**COÛT DE TRAITEMENT
PAR HABITANT + 3,4 €**

Syndicat Mixte Cyclad

1 rue Julia et Maurice Marcou - 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 - Mail : contact@cyclad.org
cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir



L'impact de l'inflation et de la masse salariale

En 2022, l'augmentation du budget consacré à l'électricité et au carburant a été de 33% et celui de la masse salariale de 3,4% (deux revalorisations du SMIC et une du point d'indice). L'inflation a également touché l'ensemble de nos achats et les prix des marchés qui ont été révisés à la hausse. Malgré les fortes incertitudes qui demeurent (quid du prix de l'énergie et du carburant en 2023), **l'augmentation budgétée est de 1,6 euros par habitant pour 2023.**

AUGMENTATION
BUDGÉTÉE PAR
HABITANT + 1,6 €

Une cotisation moyenne de 93 € par habitant

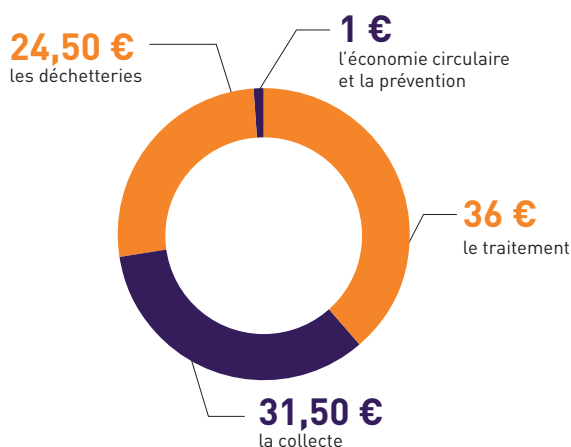
Face à ces augmentations imposées, Cyclad est contraint d'augmenter le montant des cotisations aux adhérents. Plus que jamais nous devons profiter des systèmes de tri à notre disposition pour réduire la part des déchets non recyclables et maîtriser les coûts de gestion des déchets : **en 2023, le tri permet d'économiser 8,5 millions d'euros.**

Pour l'année 2023 les élus ont voté une augmentation de 5 euros par habitant (2,5 euros pour la collecte et 2,5 euros pour le traitement). **Ceci porte la cotisation moyenne d'un habitant à 93 euros par an.** Le budget global 2023 s'établit à 64 millions d'euros dont 30 millions d'euros pour les investissements. Ce montant d'investissement intègre la rénovation de l'usine de Paillé pour un montant de 24 millions d'euros. Il s'agit de transformer cette usine d'incinération en outil de valorisation énergétique et de contribuer à la transition énergétique en offrant une source d'énergie locale sur les Vals de Saintonge.

Sans le tri, le coût de nos déchets serait plus élevé d'environ 36 € par habitant.

LE COÛT MOYEN EN 2023 93 euros par habitant

Rappel : Cette somme couvre environ 60% du coût du service public de gestion des déchets, le reste provient des soutiens touchés pour le tri et la revente des matériaux.



Cyclad est le Syndicat Mixte de valorisation des déchets du nord-est de la Charente-Maritime. Il rassemble 234 communes et 230 000 habitants. Cyclad a été labellisé "Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet" en 2014 et fait partie en 2020 des 16 premiers territoires français à être labellisés "Economie Circulaire". Son siège est à Surgères et il emploie environ 150 personnes. www.cyclad.org

Syndicat Mixte Cyclad

1 rue Julia et Maurice Marcou - 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 - Mail : contact@cyclad.org
cyclad.org